

PES RETOUR RECETTE

Objet de la présente fiche

Faisant suite à la mise en production du PES Retour Recette le 1^{er} juin 2017, la présente fiche expose les différentes fonctionnalités portées par ce flux.

Le flux PES Retour Recette issu d'Hélios doit remplacer, à terme, tous les protocoles "retour" historiques d'Hélios. Il vise à transmettre à l'ordonnateur les informations relatives aux événements survenus chez le comptable sur les domaines recette titres et ORMC.

C'est ainsi que les actions du comptable concernant les prises en charge, les rejets ou mises en instance, les recouvrements ou émargements, ou enfin les poursuites seront restituées.

En retour, les ordonnateurs disposeront de la possibilité d'acquitter la bonne réception de ces flux.

Description du contexte

Lors de la réunion de la Structure Nationale Partenariale (SNP) du 6 juin 2013, la DGFIP a précisé ses premières orientations sur le développement du PES Retour. L'idée directrice consistait à optimiser l'offre PES retour tant dans son contenu (les seuls enrichissements de données effectués par le comptable) que dans sa mise en œuvre (une seule offre standard sous forme de flux qui reprend les données nouvelles depuis le dernier traitement et détaille les opérations transmises).

Pré-requis et mise à disposition

Pour obtenir des flux retour, deux conditions sont nécessaires,

- l'envoi préalable des flux aller recette par l'ordonnateur au format PES V2.
- le paramétrage Hélios spécifique des flux retour à ce même format.

Les flux seront mis à disposition de la collectivité via le Portail Internet de la Gestion Publique (PIGP) ou par un tiers de télétransmission, en fonction du canal utilisé lors de l'envoi du PES Aller.

Le comptable aura la possibilité de demander par transaction la réémission de ces flux durant une période de trois mois.

Le format xml du flux retour ne permettant pas une lecture directe des informations véhiculées, l'adaptation du logiciel de gestion financière de la collectivité est indispensable. A défaut l'ordonnateur a la possibilité de recourir à Xémélios (cf Fiche pratique n°1 [NDV Xémélios 2016-12- 5345 annexe du 22/02/2017](#) jointe en annexe.

Après l'activation du PES Retour Recette, les protocoles historiques continueront à être restitués parallèlement, durant un délai de 90 jours pour « Fluor » et « Fluor Client ». Pour les autres flux retour, le délai n'est pas encore défini à ce jour.

Les principes généraux

Le domaine Dépense est en production depuis la version V.451 de Hélios en 2014, le domaine Recette est entré en production à compter du 1^{er} juin 2017 dans le cadre du déploiement de la version 5.3 de Hélios.

Le PES Retour visant à mettre à disposition des ordonnateurs des informations de différentes natures, plusieurs types de retour sont à distinguer.

- Les retours périodiques

Ces retours périodiques comprennent les opérations réalisées par le comptable sur les pièces transmises par l'ordonnateur ainsi que celles qui doivent être régularisées par l'ordonnateur. Il s'agit de l'offre standard de flux retour paramétrée selon la périodicité choisie par le comptable en concertation avec l'ordonnateur.

Le fichier retrace les événements intervenus depuis le précédent envoi.

Toute pièce transmise par l'ordonnateur, quel que soit son type, est éligible au flux retour PES périodique dès lors qu'elle a donné lieu à un enrichissement du comptable au cours de la période traitée par le retour.

Ces événements concernent : les prises en charge, les recouvrements et émargements des pièces y compris ceux résultant d'admission en non valeur, ainsi que les rectifications de ces opérations, à la condition qu'ils n'aient pas été neutralisés sur la période concernée.

Ces retours concernent également les actions de poursuite. Le flux retour donne alors l'information de la dernière étape de poursuite réalisée sur les pièces (OTD, EPE ou saisie).

Les événements comptables de recouvrement ou d'émargement portent, quant à eux, l'information de la dernière action (lettre de relance ou poursuite) ayant précédé le recouvrement ou l'émargement.

Les pièces à régulariser par l'ordonnateur donneront lieu à émission d'un bordereau de type P503 « encaissement avant émission de titre ».

Les rejets et mises en instances seront restitués dans les retours dits « sensibles ».

L'information sera restituée au niveau de la **ligne de pièce**.

La périodicité, définie par l'utilisateur lors du paramétrage, pourra être quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle.

- Les retours dits « sensibles »

Ils concernent les rejets et les mises en instance des pièces transmises par l'ordonnateur : ces retours sont systématiques.

Ils sont déclenchés par l'action de rejet ou de mise en instance effectuée par le comptable pour les pièces ou lignes de pièce se trouvant dans la bannette Hélios et non encore prises en charge. Leur périodicité est **quotidienne**.

Le comptable conservera néanmoins la possibilité d'éditer à la demande voire de rééditer les lettres de rejet ou de mise en instance pour les titres.

En revanche une pièce ou ligne de pièce d'abord prise en charge puis annulée apparaîtra dans le flux dit « périodique ».

- Les retours de type « stock »

Ils sont constitués de la liste de toutes les pièces de recette prises en charge et non soldées, ainsi que le montant restant à recouvrer tant sur les titres que sur les articles de rôle (ORMC).

Le premier flux retour sera de ce type. Il permet d'initialiser le suivi de la dette chez l'ordonnateur. Dans un fonctionnement récurrent, ces flux sont produits à la demande, si nécessaire.

- Réémission des flux

La réémission de tous les flux retour non acquittés par l'ordonnateur peut être demandée à tout moment dès lors que ce flux a été transmis. Celle-ci ne pourra avoir lieu qu'une seule fois.

Toutefois la demande doit se situer durant le délai de conservation des flux PES Retour qui est de trois mois. Au-delà les fichiers seront supprimés.

Spécificité des PES retour ORMC

- Le retour globalisé

Si l'intégralité du rôle est pris en charge, mis en instance ou rejeté, l'information sera restituée au niveau du rôle et non de l'article de rôle.

Par exception, lors du reversement d'un rôle vers un budget bénéficiaire sous forme d'un extrait de rôle, les données pour le budget bénéficiaire seront détaillées.

- Le retour de type « Client »

Ce flux retour concerne les articles de rôle ORMC, il est constitué du reste à recouvrer par débiteur ou « Client » et remplace le retour Fluor Client.

Le regroupement par « Client » se fait à partir de la référence ordonnateur et du code produit local. Ne sont extraites que les références pour lesquelles le reste est différent de zéro.

Le retour distinguera le restant dû sur le montant de l'article de rôle du restant dû sur les frais de poursuite.

L'ordonnateur pourra reprendre ces données lors de l'émission de la facture suivante pour informer le client de la totalité de sa dette.

La périodicité de ces flux est uniquement **mensuelle**.

Acquit du PES Retour

L'ordonnateur aura la possibilité d'attester la bonne réception d'un flux retour par l'émission d'un acquit. Les flux dits sensibles sont plus particulièrement concernés.

Le guichet xml intégrera ce flux mais ne l'acquittera pas à l'exception des acquits ordonnateurs qui ne respectent pas le schéma xml. En effet, dans ce cas, le guichet xml produira un ack négatif.

Le paramétrage

Les flux PES retour ne pourront être constitués que si le comptable a procédé aux paramétrages requis.

Ils sont de deux types :

- paramétrage Echange PES pour les flux périodiques.
- paramétrage local PES pour les flux quotidiens de rejets et mises en instances.

Rappel : les flux Aller doivent impérativement être paramétrés au PES V2 au préalable, à défaut le paramétrage retour ne sera pas possible.

- paramétrage des flux périodiques

PARAMÉTRAGE—ECHANGES PES—LISTE DES PARAMÈTRES D'ÉCHANGE

Sélection d'un budget collectivité ou d'une collectivité

Budget Collectivité* (valeurs) - CASGBS Multi-budgets [Filtrer](#)

Liste des budgets collectivité (total 1 budgets)

Budgets	Ordonnateurs	Activation		Affich/Action
Aller	Retour	Début	Fin	
30900 divers	divers	20/04/2017	01/01/2099	Détail Modif

Paramètres Ordonnateur Multi-budgets

Aller	Action	Retour	Action
Protocole Divers	Modif	Protocole Divers Périodicité Quotidien Mode de gestion Détaillé sur la période Mode de transfert cft	Modif

PARAMÉTRAGE—ECHANGES PES—SELECTION DES PROTOCOLES RETOUR 1

Sélection détaillée des protocoles Retour Ordonnateur

Type de message	Protocole	Périodicité	Mode de gestion	Mode de transfert	Date de démarrage	Action
ORMC CLIENT PES V2	PES retour V2	Mensuelle	Détaillé sur la période	cft	02/05/2017	Suppr
ORMC PES V2-S	PES retour V2	Quotidien	Détaillé sur la période	cft	02/05/2017	Suppr
TITRE PES V2-S	PES retour V2	Hebdomadaire	Détaillé sur la période	cft	03/05/2017	Suppr

Le premier flux retour émis sera de type stock et sera constitué à la date de démarrage paramétrée.

Les flux périodiques suivront à l'échéance de la période définie. La périodicité ne peut être supérieure à mensuelle, et sera uniquement mensuelle pour le PES retour ORMC Client.

- paramétrage des flux de rejets et mises en instances

La réception du flux retour « rejet et mise en instance des titres » ou « rejet et mise en instance de ORMC » est facultative et soumise à paramétrage par le comptable. En cas de paramétrage de cette option, la périodicité définie par le système est quotidienne.

PARAMÉTRAGE→DOMAINES→PARAMÉTRAGE LOCAL→LISTE DES PARAMÈTRES 1-2-3 3 ▶

Critères de recherche

Budget Collectivité*(valeurs) - SOUCLIN

Domaine

Liste des paramètres (total 12 paramètres)

Domaine	Paramètre	Valeur	Début validité	Fin validité
Pes	Dématérialisation des rejets et mises en instances de titres	<input checked="" type="checkbox"/>	01/05/2017	jj/mm/aaaa
Pes	Dématérialisation des rejets et mises en instances de ORMC	<input checked="" type="checkbox"/>	01/05/2017	jj/mm/aaaa

Généralisation au poste

Le premier flux est constitué le lendemain soir de la date de démarrage paramétrée.

Réémission de flux retour - Emission de flux de stock

Les demandes de réémission de flux retour pourront être effectuées à tout moment à la condition toutefois qu'ils n'aient pas déjà été acquittés par l'ordonnateur. Tous les types de flux retour peuvent être réémis.

Les demandes de flux de type « stock » s'effectuent aussi à partir de ce menu, Celles-ci ne doivent être utilisées qu'à titre exceptionnel eu égard aux ressources techniques consommées lors de ce traitement. En effet le premier flux PES Retour Recette étant de type stock, il permet d'initialiser le suivi de la dette chez l'ordonnateur. Ce suivi devra être mis à jour à partir des flux retour périodiques reçus par la suite.

Favoris	Métier	Services	Référentiel	Paramétrage	Arc
		Alertes			
Bloc-Notes		Exploitation		Bannette	
		Extracteur			
Alertes		Historisation		Editions	
3	Autres alertes	PES	Consultation		is Dis
		Workflow	Saisie enveloppe		
Message du jour		Editions	Supervision		
		Restitutions	Chargement Données		
		Pièces justificatives	Déchargement Données		
			Suivi des échanges PES		

SERVICES—PES—SUIVI DES ÉCHANGES PES RETOUR

30900 - CASGBS

Critères de recherche

Collectivité (valeurs) - Date extraction du 01/01/2017 au 01/05/2017 jj/mm/aaaa

Budget Collectivité (valeurs) - Domaine Tous

Type de restitution Tous Acquittement reçu Ré émission

Tri

Date d'extraction Ascendant Descendant Rechercher

Liste des flux retour (total 6 flux)

BC	Domaine	Date de l'extraction	Type de Flux	Nombre de Pièces	Date de transmission	Date d'acquittement	Nombre Ré émission	Dde ré émission
		29/04/2017	Rejet	0			0	<input type="checkbox"/>
		29/04/2017	Périodique	0			0	<input type="checkbox"/>
		27/04/2017	Rejet	0			0	<input type="checkbox"/>
		27/04/2017	Périodique	33	28/04/2017		0	<input checked="" type="checkbox"/>
		26/04/2017	Rejet	0			0	<input type="checkbox"/>
		26/04/2017	Périodique	31	27/04/2017		0	<input checked="" type="checkbox"/>

+Stock Recette

Terminer Réinitialiser Quitter

[+ Stock Recette] pour accéder à l'écran de demande ponctuelle d'émission de flux de type « stock »

SERVICES—PES—SUIVI DES ÉCHANGES PES RETOUR—DEMANDE PONCTUELLE STOCK PES RETOUR RECETTE

Demande d'un flux stock Pes retour Recette

Budget Collectivité* (valeurs) -

Stock Titre Stock Article de rôle

Valider Annuler

Informations techniques

- Informations techniques générales

Des nouvelles balises sont mises en place pour restituer les informations spécifiques aux flux retour. Les principales sont détaillées ci-dessous avec leurs valeurs respectives.

Bloc Enveloppe/Paramètre

NomFic

La balise **NomFic** relative au nommage des flux est valorisée ainsi

PES2R_DOMAINE__NatureRestit_CodColl_CodBud_Codique_DateSituation_Date_Traitement_TimeStamp.xml.

DOMAINE = RCE pour recette

- NatureRestit =

R pour flux de titres rejetés/mis en instance
P pour flux titre périodique
S pour flux titre stock
RR pour réémission flux de titres rejetés ou mis en instance
RP pour réémission Flux titre périodique
RS pour réémission flux titre stock
RO pour flux ORMC rejetés/mis en instance
PO pour flux ORMC Périodique
SO pour flux ORMC stock
CO pour flux ORMC Client
RRO pour réémission flux ORMC rejetés/mis en instance
RPO pour réémission flux ORMC Périodique
RSO pour réémission flux ORMC stock
RCO pour réémission flux ORMC Client.

- CodColl = Code Collectivité
- CodBud = Code Budget
- Codique= Codique du poste comptable
- DateSituation = Date de l'extraction des éléments (<DteStr>)
- Date_traitement = Date de constitution du flux (date émission/réémission qui sera exploitée par l'utilisateur en particulier pour identifier les réémissions de flux ,
- TimeStamp = Horodatage au format AAAAMMJJhhmmss

Bloc En-tête Recette

TypRestit : Information permettant de préciser le type de restitution effectué par le flux retour

NatInf : permet de définir le type de retour : flux ou stock Voir tableau

Valeurs possibles	Description
	Nature du retour d'information demandé par l'ordonnateur. La valeur 2 'flux détaillé' est utilisée pour les flux périodiques et les flux de rejets (titres ou ORMC). La valeur 1 'stock détaillé' est utilisée pour les stocks (titres ou ORMC).
1	Stock détaillé
2	Flux détaillé

Bloc Bordereau

TypBord type de bordereau. Le types de bordereau 05 « P503 » et 04 «Bordereau de régularisation» sont utilisés afin de transmettre à l'ordonnateur des demandes de régularisation.

Valeurs possibles	Des
	Type de bordereau.
01	Ordinaire
02	Annulation-réduction
03	Ordre de Recette
04	Bordereau de Régularisation
05	P503
06	Ordres de recette multi créanciers
07	Ordres de recette multi créanciers_Reversement BC bénéficiaire

Suivant qu'il s'agit du flux retour recette ou du flux retour ORMC le bloc enfant sera « BlocBordereau » pour les titres ou « Bloc BordereauORMCGlobal » : Ce bloc est utilisé pour véhiculer les événements globaux affectant l'ensemble des articles du bordereau (prise en charge, mise en instance ou rejet global)

Bordereau/ Bloc BordereauORMCGlobal

DtePec :date de prise en charge

DteRej : Date de rejet (si le rejet global du bordereau intervient après la PEC, Dte Pec et DteRej seront valorisées simultanément)

DteInst : Date de mise en instance du bordereau Ordre de reversement multi-créanciers.

BlocPiece

TypPce : Type de pièce.

La valeur « 13= demande émission de titre » a été ajoutée et renvoie à la valorisation « 05_P503 ou 04_Bordereau de régularisation » de la balise « TypBord »

DtePcePec : date de prise en charge de la pièce

EtatPce information retour sur l'état de la pièce Voir tableau

Valeurs possibles	
	Information retour sur l'état de la pièce
01	En instance
02	Prise en charge
03	Prise en charge partielle
04	Rejeté
05	Annulé

ObsEtat : Motif de rejet ou de mise en instance par les comptables. Les motif (s) de rejets (1 à n) sont sélectionnable(s) par le comptable pour une décision de rejet ou de mise en instance d'un titre.

Les valeurs possibles vont de 01 à 40

Enumération avec les valeurs suivantes :

- 01 : Absence caractère exécutoire
- 02 : Absence indication créance
- 03 : Absence indication débiteur
- 04 : Imputation budgétaire erronée
- 05 : Prescription
- 06 : Autres
- 07 : Absence de référence à la pièce d'origine
- 08 : Type de bordereau de titre inexistant
- 09 : Exercice Bordereau non ouvert
- 10 : Bordereau sans date d'émission
- 11 : Montant du bordereau incohérent
- 12 : Absence de signature sur bordereau
- 13 : Absence de TVA pour collectivités assujetties
- 14 : Incompétence du donneur d'ordre
- 15 : Insuffisance pièces justificatives
- 16 : Absence ou invalidité des pièces justificatives
- 17 : Domiciliation bancaire absente ou erronée
- 18 : Numéro de bordereau en doublon
- 19 : Complément information nécessaire
- 20 : Attente titre récapitulatif
- 21 : Titre incomplet
- 22 : Exercice rôle clôturé
- 23 : Numéro de rôle non unique
- 24 : Exercice rôle initial clôturé
- 25 : Rôle initial inexistant
- 26 : Rôle initial non pris en compte
- 27 : Date prélèvement incorrect
- 28 : Numéro article non unique
- 29 : Date ASP incorrecte
- 30 : Code produit inconnu
- 31 : SIRET collectivité bénéficiaire inexistant
- 32 : Collectivité non assujettie à TVA
- 33 : Montant majorable
- 34 : Montant prélèvement
- 35 : Domiciliation erronée
- 36 : Domiciliation inexistante
- 37 : Rapprochement rôle impossible
- 38 : Forçage accordé par ordonnateur
- 39 : Accord pour forçage du responsable du poste comptable
- 40 : Accord pour forçage par ordonnateur à venir

Commentaire : mention saisie par le comptable lors du visa

DtePceRej : date de rejet de la pièce de recette

DtePceInst : date de mise en instance de la pièce de recette

Bloc LigneDePiece / InfoLignePiece

EtatLigPce : Information retour sur l'état de la ligne de pièce. Voir tableau

Valeurs possibles	
	Information retour sur l'état de la ligne de pièce
01	Rajeté
02	Annulé
03	Mis en instance
04	Non soldée
05	Soldée
06	Soldée en Non valeur

ObsEtat : Observation sur l'état de la ligne de pièce : codification des motifs. Il est possible de transmettre une **pluralité de motifs** dont les valeurs possibles vont de 01 à 40, le tiret servant de séparateur

Commentaire : mention saisie par le comptable lors du visa.

BlocLignePiece/ InfoRecouvrement

bloc Recouvrement lié aux émargements/encaissements.

NbrReco : Nombre total des encaissements ou des émargements effectués sur la ligne de pièce.

MtRecoTot : Montant total des émargements ou des encaissements effectués sur la lignes de pièce recouvrements effectués sur la ligne de pièce

BlocLignePiece/ InfoEchéancier

DteDerPai : Date du dernier paiement enregistré sur une pièce de l'échéancier.

NbrePaiRest : Nombre de paiements restants: nombre d'échéances non soldées de l'échéancier.

BlocLignePiece/RattachPiece

Identifiants de rattachement à un mandat de non-valeur

NatPceOrig : Nature de la pièce d'origine à rattacher, pour le PES retour Recette cette balise correspondrait à la nature du mandat d'admission en non valeur. (02)

DteRattach : Date de prise en charge du mandat d'admission en non valeur

BlocLignePiece/LiensIdent

TypConv : Type de convention : Cette zone permet d'identifier la nature de la convention

Valeurs possibles	
	Types de convention exploitées dans le domaine Recette.
01	Convention sur titres en plusieurs années
02	Convention sur rôles <u>multi</u> collectivités

ObjConv : Objet de convention : Cette zone permet de connaître la finalité de la convention.

BlocLignePiece/InfoSuspPour

Bloc d'information sur les suspensions de poursuite

CodeSuspPour : Code indiquant le motif de la suspension des poursuites par le comptable
les valeurs vont de 01 à 39

Enumération avec les valeurs suivantes :

- 01 : Délais accordés
- 02 : Réclamation transmise ordo
- 03 : Suspension demandée ordo
- 04 : Opposition à poursuites
- 05 : Redressement judiciaire avec plan d'apurement
- 06 : Redressement judiciaire sans plan d'apurement
- 07 : Liquidation de biens
- 08 : Liquidation judiciaire
- 09 : Commission surendettement
- 10 : NPAI
- 11 : Annulation attendue
- 12 : Admission en non valeur demandée
- 13 : Débiteur décédé
- 14 : Autorisation de poursuite non accordée
- 15 : Créance minimale
- 16 : PV carence
- 17 : Personne disparue
- 18 : Admission en non valeur
- 19 : Assignation RJ LJ
- 20 : Cession fonds
- 21 : Pourvoi tribunaux
- 22 : DR demandée
- 23 : Tiers non rattaché
- 24 : Plan de recouvrement inconnu
- 25 : Poursuite initiative poste
- 26 : Règle aide médicale
- 27 : Production notaire
- 28 : Attente réponse huissier
- 29 : PV perquisition
- 30 : PV Recherche
- 31 : Transféré BC bénéficiaire
- 32 : Contestation créance
- 33 : Empêchement technique
- 34 : Divers
- 35 : Paiement partiel ou nul Hôpital public
- 36 : Attente de fonds
- 37 : Paiement rejeté hôpital public
- 38 : Action de justice
- 39 : Action de poursuites hors Hélios

DteSuspPour : Date à laquelle les poursuites ont été suspendues par le comptable

DteRepPour : Date à laquelle les poursuites sont reprises par le comptable, suite à suspension de poursuites.

BlocLignePiece/InfoContentieux

bloc d'information sur les sommes concernées par le contentieux. Ce bloc est renvoyé dès qu'un acte existe pour la ligne de pièce considérée.

MtCtxTot : Montant total des prises en charge incluant les frais de poursuites sur la ligne de pièce (principal + majoration + frais)

SldPrinc : Reste à recouvrer sur le principal

PES RETOUR RECETTE

SldFrais : Reste à recouvrer sur les frais

BlocLignePce/InfoAmiableContentieux

bloc d'information sur les procédures amiables et contentieuses. Seul l'acte et l'étape courants sont renvoyés

EtapePce : Acte courant.

Valeurs possibles de 00 à 19

Enumération avec les valeurs suivantes :

- 00 : Avis Sommes à payer
- 01 : Lettre rappel ou lettre de relance
- 02 : Commandement
- 03 : Mise en demeure
- 04 : Saisie Attribution
- 05 : Saisie Attribution CAF
- 06 : Saisie Vente
- 07 : Saisie Rémunération
- 08 : Vente
- 09 : Poursuites extérieures
- 10 : Saisie des coffres forts
- 11 : Saisie des véhicules à moteur
- 12 : Saisie des valeurs mobilières de placement et autres biens d'associés
- 13 : Autorisation commandement
- 14 : Autorisation saisie
- 15 : Avis avant état de poursuites extérieures
- 16 : Phase comminatoire
- 17 : OTD employeur
- 18 : OTD bancaire
- 19 : OTD Autres Tiers

IdAct : Identifiant métier de l'acte courant.

CodActu : Code actualité porté par l'acte courant. Voir tableau

Valeurs possibles	
	Code indiquant l'état d'un acte de poursuite
01	Acte envoyé
02	Autorisations de poursuites demandées
03	Autorisations de poursuites acceptées
04	Autorisations de poursuites refusées
05	Acte positif
06	Acte négatif
07	PND
08	RJ/LJ ou surendettement
09	Divers

DteActu : Date de saisie du code actualité porté par l'acte courant.

MtFrais : Montant des frais de l'acte

DteEnvoi : Date d'envoi de l'acte

Bloc Tiers

Les éléments renvoyés dans le cadre du PES Retour Recette sont :

- les éléments du référentiel Tiers Hélios. . Il s'agit des informations du Tiers sur lequel la pièce a été rattachée s'il est isolé, sinon du tiers de référence de son groupe de consolidation.

Dans ce cas, les balises NatIdTiers et IdTiers ne sont pas servies si elles représentent un NIR (NatIdTiers = 04 valeur HELIOS = NUMERO_SS).

- Les éléments du Tiers de la pièce :

tiers de l'encaissement pour les pièces créées par le comptable (pièces à régulariser).

Dans ce cas, les balises NatIdTiers et IdTiers ne sont pas servies si elles représentent un NIR (NatIdTiers = 04 valeur HELIOS = 4 NUMERO_SS).

débiteur, pour les pièces rejetées ou mise en instance (dans ce cas aucun rattachement à un tiers Hélios n'est effectué).

Bloc Tiers/ InfoTiersRecette

CatTiers : sa valorisation est différente de celle du PES Aller. Voir tableau

Valeurs possibles	
	Catégorie du Tiers.
01	Personnes physiques.
02	Personnes morales de droit privé
03	Personnes morales de droit public

NatJur : la valeur « 00 : Inconnue ». a été ajoutée à la liste des valeurs du PES Aller.

DteldTiers : Date de mise à jour de l'identifiant stable par le comptable.

AdrMel : Adresse de courrier électronique.

Bloc Adresse

DteAdr : la dernière date de mise à jour des éléments de l'adresse la plus récente.

Valide : Donnée permettant de déterminer si l'adresse principale du tiers Hélios rattaché au créancier ou au débiteur est valide ou non (NPAI ou pli non distribué). Valeurs : 0= valide, 1= invalide. Par défaut sur 0.

Bloc Compte bancaire

Valide : Donnée permettant de déterminer si le compte bancaire par défaut du tiers Hélios rattaché au débiteur est valide ou non (Est_Actif = FALSE ou Date_Fin_Validite < date du jour). Valeurs : 0= valide, 1= invalide. Par défaut sur 0.

DteBanc : Date de mise à jour des éléments de la domiciliation bancaire par le comptable.

Bloc EncaissementEmargement

Ce bloc est présent pour les lignes de pièces du flux récurrent, dès lors qu'il y a une réalité d'emargement non neutralisée.

Il y a autant de blocs que d'encaissement/émargement.
Ce bloc est absent des lignes de pièces du retour quotidien (titres rejetés/mis en instance).

OrgEma : Origine de l'émargement.

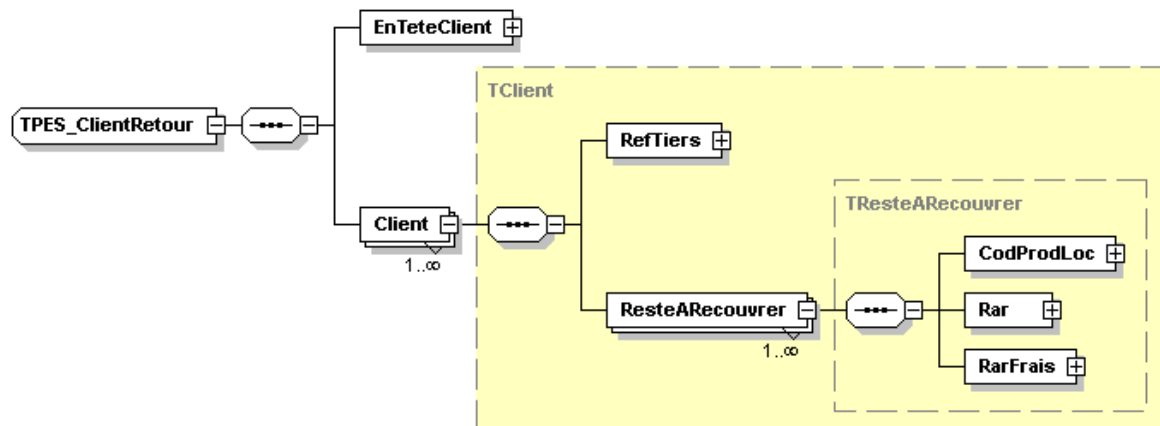
Nouvelle codification pour le domaine Recette dédiée à la définition de l'origine de l'émargement portant sur une ligne dont le titre doit être pris en compte dans les retours PES périodiques.

Enumération avec les valeurs suivantes :

- 01 : Encaissement avant émission de titre (dans le cas où la pièce émargeante est un encaissement avant émission de titre)
- 02 : Encaissement (encaissement sur pièce)
- 03 : Flux d'encaissement (sauf TIPI)
- 04 : Mandat correctif (dans le cas où la pièce émargeante est un mandat correctif)
- 05 : Mandat (dans le cas où la pièce émargeante est un mandat ordinaire, mandat sur marché, mandat d'ordre budgétaire ou tout autre mandat sauf mandat correctif)
- 06 : Liste non valeur (dans le cas où le titre est émargé avec une liste de non valeur)
- 07 : Titre correctif (dans le cas où la pièce émargeante est un titre correctif)
- 08 : Titre (dans le cas où la pièce émargeante est un titre ordinaire ou titre de majoration ou titre en plusieurs années, ou tout autre titre autre que titre correctif)
- 09 : Annulation frais de poursuite ou acte de poursuite
- 10 : TIPI (encaissement par paiement sur internet) – lorsque l'origine de l'émargement est un encaissement TIPI
- 11 : Encaissement technique -lorsque la ligne de pièce est soldée suite à un reversement vers un budget collectivité bénéficiaire (ligne de titre ORMC)
- 12 : Divers (pour tous les cas autres que ceux cités dans les différentes codifications)

Le PES Client Retour

Uniquement pour les retours concernant les ORMC, il retrace les dettes par débiteur.
Il est composé des blocs suivants



Bloc EnTeteClient

DateCalcul Date de calcul des restes à recouvrer

IdVer : N° de version du PES Client – Mettre à « 2 »

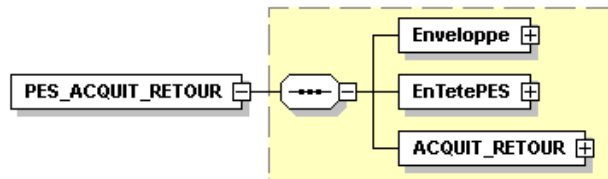
Bloc ResteARecouvrer

Rar : Reste à recouvrer sur le principal (pour RefTiers et CodProdLoc concernés)

RarFrais Reste à recouvrer sur les frais (pour RefTiers et CodProdLoc concernés)

Le PES Acquittance Retour

Émis par l'ordonnateur, il informe le comptable de l'intégration des éléments transmis.



Bloc ACQUIT_RETOUR

DomaineAckRetour : voir tableau

Valeurs possibles	
13	PES Retour Dépense
14	PES Retour Recette

NomFichierRetour : Reprend le nom du fichier d'origine, transmis par hélios

TypRestit : voir tableau

Valeurs possibles	
01	Rejet
02	Périodique
03	Stock

ANNEXE :Fiche pratique n°1 NDV Xémélios 2016-12-5345 annexe du 22/02/2017



Objet : module d'exploitation des flux PES Retour Recette

Un module d'exploitation des flux PES Retour Recette est mis en production dans le palier de février 2017 de l'outil.

Services concernés

Au sein de la DGFIP : AT Ordonnateur, AT trésoreries et postes comptables
Utilisateurs externes à la DGFIP : collectivités locales

Présentation de l'évolution

1-Généralités

Le flux PES Retour issu d'Hélios doit remplacer, à terme, tous les protocoles "retour" historiques d'Hélios. Ce flux vise à transmettre à l'ordonnateur les informations émanant du comptable, constituant un enrichissement des données de l'interface Aller, puisque relatives aux événements survenus sur les pièces chez le comptable.

En matière de PES Retour Recette, XÉMÉLIOS offre la possibilité aux utilisateurs des services ordonnateurs d'exploiter ces informations.

Ce module est essentiellement destiné aux Ordonnateurs.

Pour rappel au sujet des types de flux Pes Retour Recette:

Sont produits de façon récurrente deux types de flux :

• Les flux « **comptables ou contentieux** »: leur périodicité est déterminée par le paramétrage Hélios défini avec l'ordonnateur. Ils concernent :

- x Les événements comptables intervenus durant la période concernée sur une ligne de titre : Prise en charge, Annulation de Prise en charge, Émargement ;
- x Les événements non comptables relatifs aux actes de poursuites enregistrés durant la période concernée sur une ligne de titre : OTD, saisies (de tous types) ou EPE intervenus, ainsi qu'OTD, saisies (de tous types) ou EPE qui se sont révélés infructueux, depuis le dernier traitement ;
- x Les encaissements à régulariser intervenus sur la période, correspondant à des demandes d'émission de titres.

• Les flux « **suspensions / mises en instance** » : leur périodicité est quotidienne. Ils concernent les lignes de titres rejetées en bannette (décision de visa = rejet) ou mises en instance (état = mis en instance) depuis le dernier traitement PES Retour dédié aux titres rejetés et mis en instance.

Pour compléter cette offre récurrente, des réémissions à la demande sont possibles pour chaque type de restitution (« comptables ou contentieux », ou « suspensions / mises en instance »). Ils permettent de répondre à un besoin ponctuel de l'ordonnateur sur une période déterminée, en ré-émettant des flux PES Retour recette précédemment émis sur les trois derniers mois.

Le nom du flux est constitué comme suit :

PES2R_RCE__TypeRestit_CodColl_CodBud_Codique_DateSituation_Date_Traitement_TimeStamp.xml.

- TypeRestit =

R pour flux de titres « suspensions/mises en instance »(**Rejets**)

P pour flux de titre « comptables ou contentieux »(**Périodiques**)

RR pour réémission de flux de titres « suspensions/mises en instance »(**Rejets**)

RP pour réémission de flux de titres « comptables ou contentieux »(**Périodiques**)

- CodColl = Code Collectivité
- CodBud = Code Budget
- Codique= Codique du poste comptable
- Date Situation = Date de l'extraction des éléments (<DteStr>)
- Date de traitement = Date de constitution du flux (date émission/réémission qui sera exploitée par l'utilisateur en particulier pour identifier les réémissions de flux , elle est contenue dans le nom du fichier)
- Time Stamp = Horodatage au format AAAAMMJJhhmmss

2- Import d'un fichier Pes Retour Recette

Xémélios propose deux niveaux d'import et de recherche, conformément aux types de flux Pes Retour Recette existants :

- Flux « comptables ou contentieux »
- Flux « suspensions / mises en instance »

Point d'attention

La distinction entre les deux types de flux est effectuée au moment de l'import, l'utilisateur doit choisir d'importer un flux « comptable ou contentieux » ou un flux « suspensions / mises en instance ».

- FLUX PES RETOUR RECETTE «comptable ou contentieux»(Périodique)

=> Import via le module :

« Fichier/Importer/Pes v2 – Retour Helios – Comptable
Recette
Flux comptables ou contentieux »

Exemple d'extrait de flux «comptable ou contentieux»(Périodique)

```
<ns2:PES_Retour xmlns:ns2="http://www.minefi.gouv.fr/cp/helios/pes_v2/Rev0/retour">
<Enveloppe>
<Parametres>
<Version V="1"/>
<TypFic V="PES2R_RCE"/>
<NomFic
V="PES2R_RCE_P_199_00_093999_20161222_20161222_20161229120010.xml"/>
</Parametres>
</Enveloppe>
```

- FLUX PES RETOUR RECETTE «suspensions /mises en instance »(Rejets)

=> Import via le module :

« Fichier/Importer/Pes v2 – Retour Helios – Comptable
Recette
Flux suspensions/mises en instance »

Exemple d'extrait de flux «suspensions/mises en instance»(Rejet)

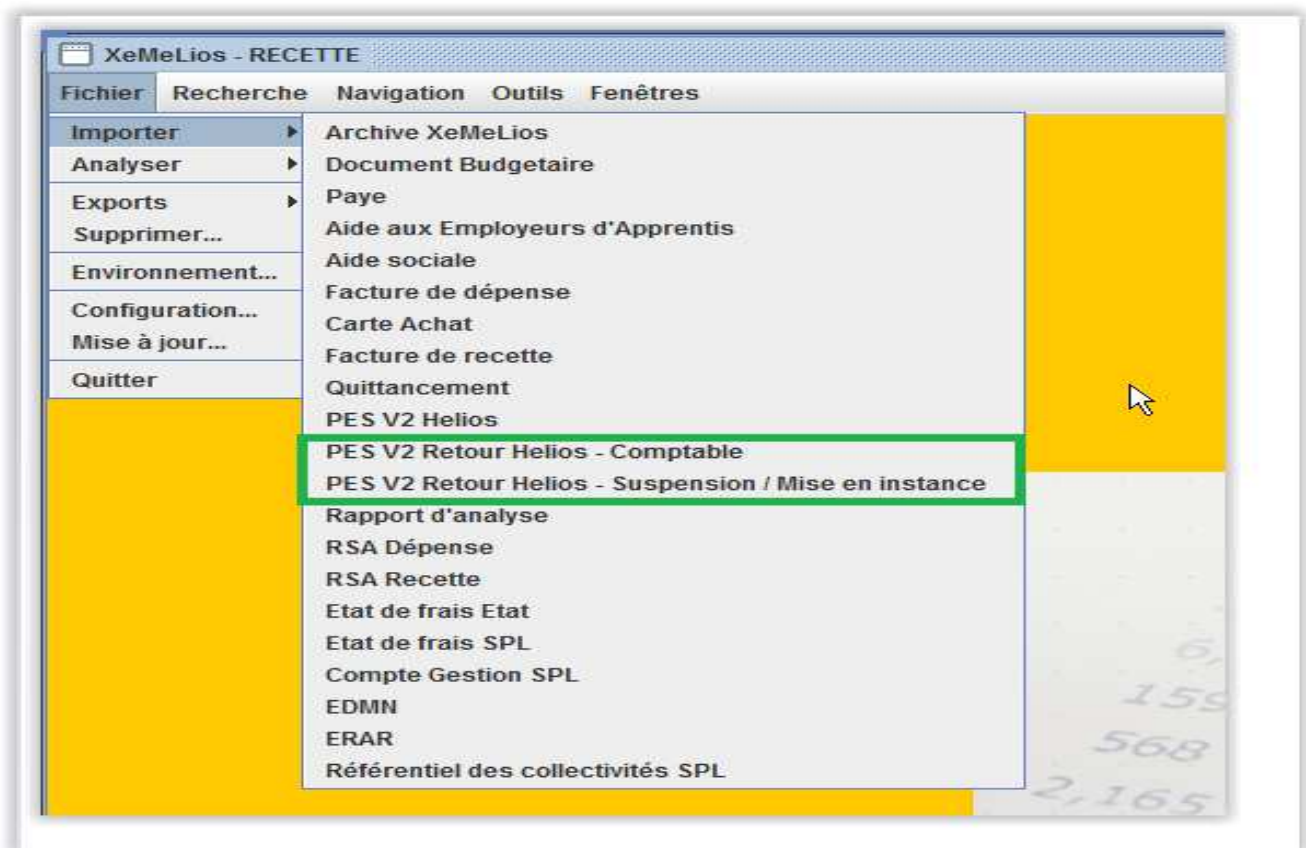
```
<ns2:PES_Retour xmlns:ns2="http://www.minefi.gouv.fr/cp/helios/pes_v2/Rev0/retour">
<Enveloppe>
<Parametres>
<Version V="1"/>
<TypFic V="PES2R_RCE"/>
```

<NomFicV="PES2R_RCE_R_199_00_093999_20161222_20161222_20161229120010.xml
I"/>

</Parametres>

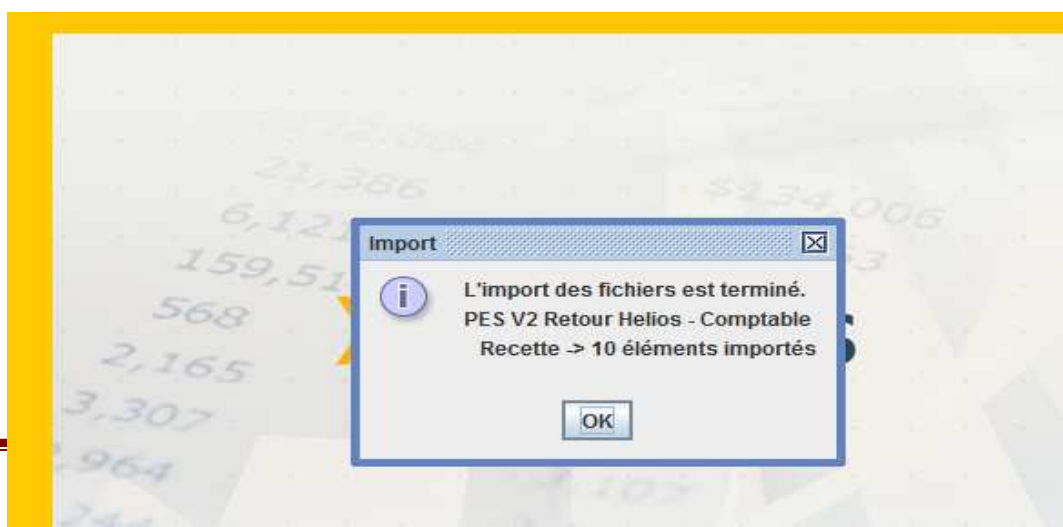
</Enveloppe>

Menu d'import:



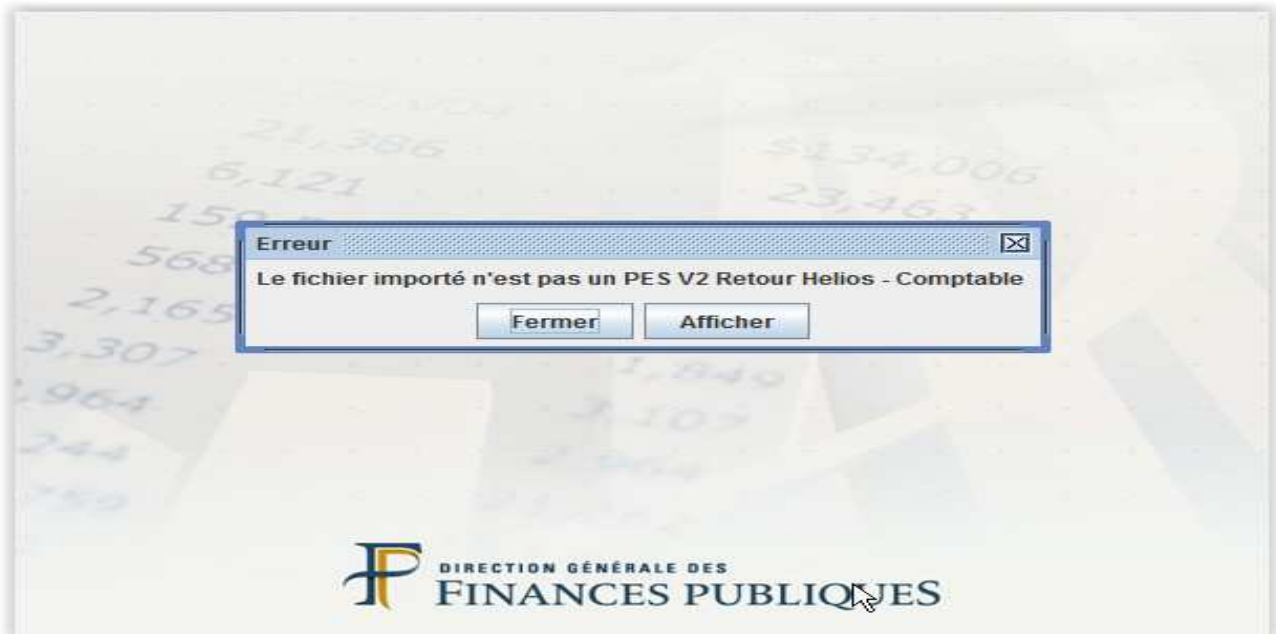
Après déroulement de l'import, le système affiche un message indiquant le résultat de l'import en nombre d'éléments importés.

Exemple d'un Import réussi:



Si le schéma n'est pas celui attendu, le système en informe l'utilisateur par un message d'erreur.

Exemple de tentative d'import en échec d'un flux PES Aller Recette dans le module PES Retour Recette

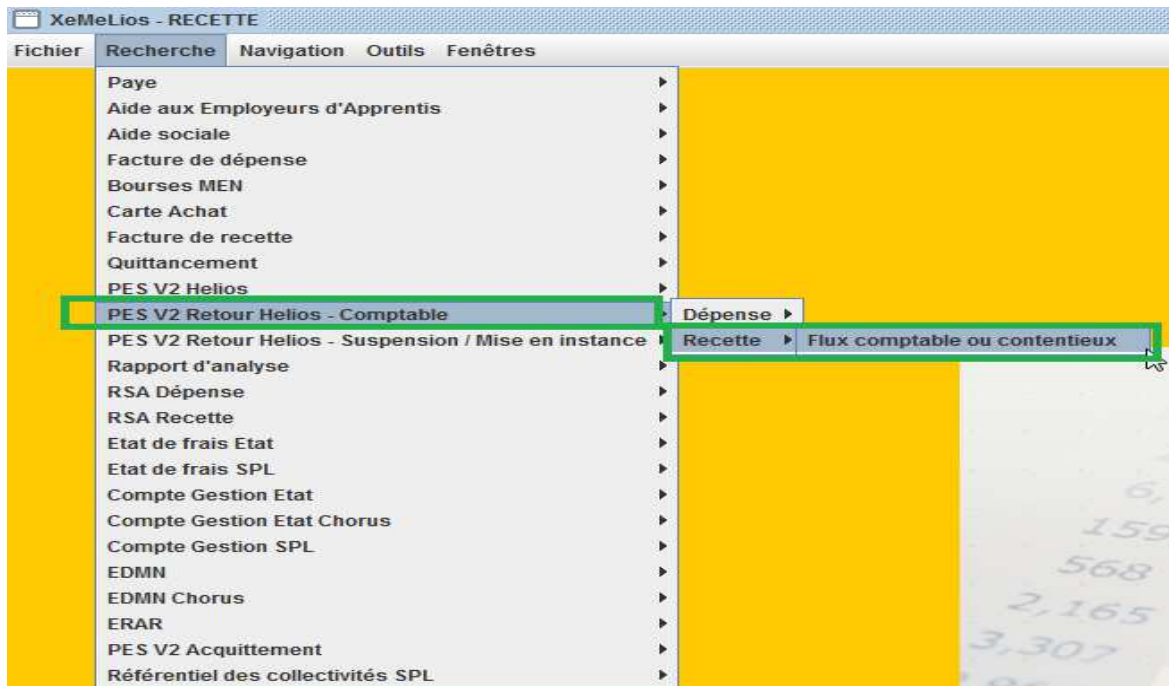


3- Visualisation des Flux Pes Retour Recette

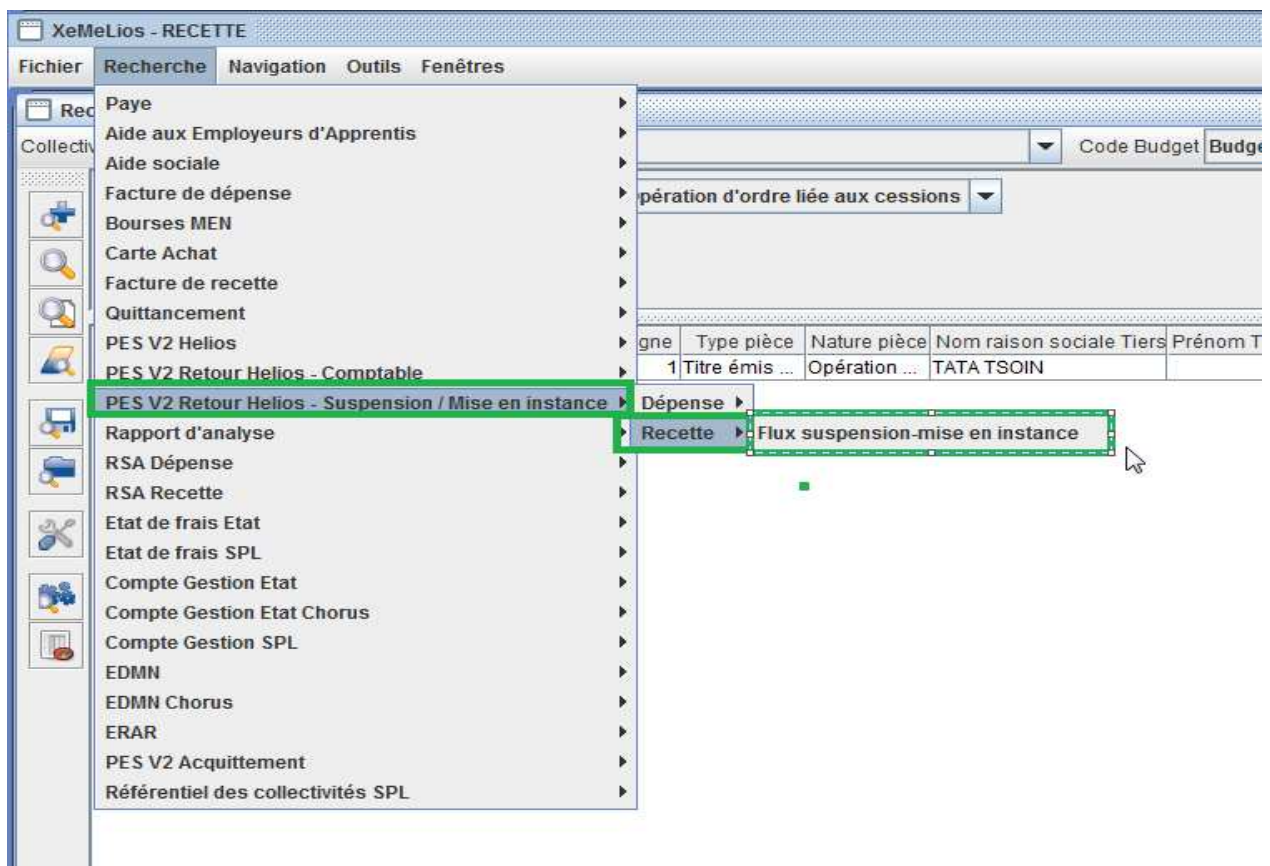
Comme pour l'import, les recherches dans un document PES Retour Recette s'effectuent selon le type de Flux:

- Au niveau des flux « comptables » ;
- Ou au niveau des flux « suspensions / mises en instance ».

Visualiser un flux Pes Retour Comptable:



Visualiser un Flux Pes retour – Suspension / Mise en instance



Si aucun flux PES Retour Recette du type demandé par l'utilisateur n'a été importé, le message d'erreur suivant est affiché :

« *Aucun flux XXXX n'a été importé, vous devez en importer au moins un avant d'effectuer une recherche* ».

4 – Rechercher au sein d'un flux Pes Retour Recette

La recherche au sein d'un flux PES Retour Recette s'effectue au sein d'une collectivité et d'un budget, que l'utilisateur sélectionne, pour chaque niveau de recherche.

4 – 1 Les critères de recherche au niveau des flux comptables sont les suivants :

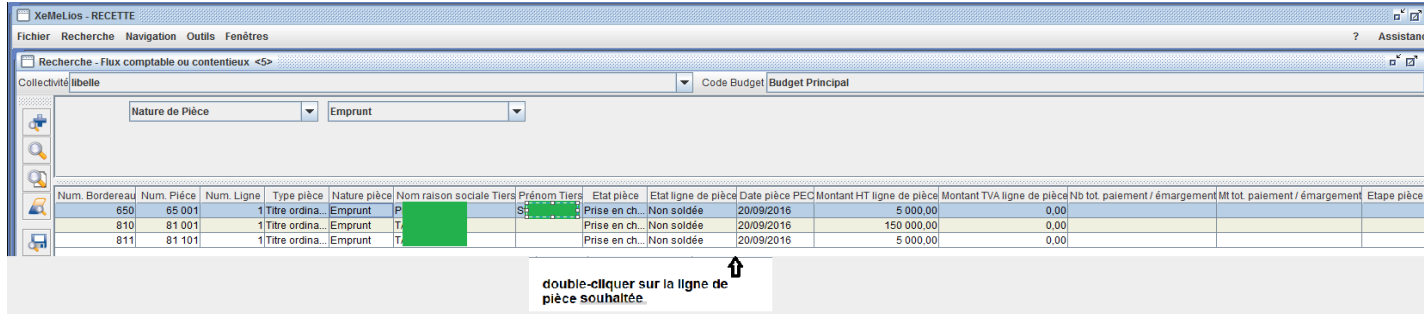
- Date flux (balise DateStr)
- Date de traitement (date émission/rémission, elle est contenue dans le nom du fichier)
- Exercice du Bordereau
- N° Bordereau (balise IdBord)
- N° Pièce (balise IdPce)
- N° de lignes (balise IdLigne)
- Tiers (Nom)
- Tiers (Prénom)
- Type de pièce (balise TypPce)
- Nature de pièce (balise NatPce)
- Etat pièce (EtatPce)
- Etape pièce (EtapePce)
- Actualité poursuites (CodActu)

4 – 2 Les critères de recherche au niveau des suspensions / mises en instance sont les suivants :

- Date flux (balise DateStr, c'est la date d'extraction)
- Date de traitement (date émission/rémission, elle est contenue dans le nom du fichier)
- Exercice du Bordereau (balise Exer)
- N° Bordereau (balise IdBord)
- N° Pièce (balise IdPce)
- N°de ligne (balise IdLigne)
- Tiers (Nom)
- Tiers (Prénom)
- Etat Pièce (balise EtatPce)
- Etat Ligne de pièce (balise EtatLigPce)

4 – 3 Accéder à la rematéralisation de la ligne de pièce

Il suffit de double cliquer sur l'une des lignes du tableau de résultat pour afficher la rematéralisation.



The screenshot shows the 'XelMeLios - RECETTE' application window. It features a menu bar (Fichier, Recherche, Navigation, Outils, Fenêtres) and a search bar. Below the search bar, there are dropdown menus for 'Collectivité libelle' and 'Code Budget'. A table displays financial data with columns: Num. Bordereau, Num. Pièce, Num. Ligne, Type pièce, Nature pièce, Nom raison sociale, Tiers, Prénom Tiers, Etat pièce, Etat ligne de pièce, Date pièce, PEC, Montant HT ligne de pièce, Montant TVA ligne de pièce, Nb tot. paiement / émargement, Mt tot. paiement / émargement, and Etape pièce. A tooltip points to a row with the text: 'double-cliquer sur la ligne de pièce souhaitée.'

Rematériation de la ligne de pièce avec le détail relatif à son état

Pes Retour dépense du : 22/09/2016

Poste comptable			
0 - M			
Collectivité			
Code collectivité :			
Siret :			
Bordereau			
Numéro : 650			
Exercice : 2016			
Pièce			
Numéro : 65001	Type : Titre ordinaire	Nature : Emprunt	
Etat : Prise en charge			
Dates :			
PEC	20/09/2016		
Rejet			
Instance			
Objet : CAUTION			
Commentaire :			
Observation :			
Ligne			
Numéro : 1	Etat : Non soldée	Frais :	
Montant HT : 5 000,00	TVA : 0,00		
Tiers : P - S			
Encaissement / Emargement :			
Date	Montant	Origine	
Contentieux :			
Étape : 00	Date Étape : 20/09/2016	N° Acte :	
Actualité :	Date Actu :	Susp :	

N° d'étape affichés sur la maquette :

- x 00 = Avis Sommes à payer
- x 01 = Lettre rappel ou lettre de relance
- x 02 = Commandement
- x 03 = Mise en demeure
- x 04 = Saisie Attribution
- x 05 = Saisie Attribution CAF
- x 06 = Saisie Vente
- x 07 = Saisie Rémunération
- x 08 = Vente
- x 09 = Poursuites extérieures
- x 10 = Saisie des coffres forts
- x 11 = Saisie des véhicules à moteur
- x 12 = Saisie des valeurs mobilières de placement et autres biens d'associés
- x 13 = Autorisation commandement
- x 14 = Autorisation saisie
- x 15 = Avis avant état de poursuites extérieures
- x 16 = Phase comminatoire
- x 17 = OTD employeur
- x 18 = OTD bancaire
- x 19 = OTD Autres Tiers

3/ Assistance

En cas de difficultés, veuillez contacter l'AT ordo au numéro suivant : 0810 001 856